

le 17 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DUCT 14 - DFPE 336 Subventions (34.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Philippe DUCLOUX, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association Cafézoïde ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission, par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission, et par M. Philippe DUCLOUX, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cafézoïde, 92, quai de la Loire (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 34.000 euros est attribuée à l'association Cafézoïde (X02575 / 14445 / 2013-01584 / 2013-01586 / 2013-01587).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 9.000 euros seront imputés au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 14011, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement ;

- 13.000 euros seront imputés au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement ;
- 12.000 euros seront imputés au chapitre 65, rubrique 60, nature 6574, ligne P001, du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.